

Synthèse du rapport

**La traite des femmes à des fins d'exploitation
sexuelle : entre le déni et l'invisibilité**

Sandrine Ricci, Lyne Kurtzman et Marie-Andrée Roy

Synthèse du rapport

La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle : entre le déni et l'invisibilité

Sandrine Ricci, Lyne Kurtzman et Marie-Andrée Roy

Institut de recherches et d'études féministes
Université du Québec à Montréal

Novembre 2012

Les manuscrits publiés sont soumis à un comité de lecture.

Distribution : **Institut de recherches et d'études féministes**
Université du Québec à Montréal
Téléphone : (514) 987-6587
Télécopieur : (514) 987-6742
Courriel : iref@uqam.ca
Commande par Internet : www.iref.uqam.ca

Adresse postale :
Case postale 8888, Succursale Centre-ville
Montréal, Québec
Canada H3C 3P8
Adresse municipale :
Pavillon 210 Sainte-Catherine Est
Local VA-2200
Montréal

Institut de recherches et d'études féministes
Dépôt légal : 4^e trimestre 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-2-922045-40-6

Les textes publiés dans ce rapport de recherche n'engagent que la responsabilité de leurs auteures.

Cette publication est rendue possible grâce à l'appui financier du Secrétariat à la condition féminine du Gouvernement du Québec.

Introduction

La traite des êtres humains représente le secteur d'activités criminelles qui connaît la plus forte croissance à l'échelle mondiale, un phénomène générant des profits énormes, au bénéfice d'une industrie du sexe globalisée et en pleine expansion¹. Selon le département d'État américain, plus de douze millions d'adultes et d'enfants en seraient victimes, essentiellement à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle. Plus spécifiquement, l'Organisation Internationale du travail (OIT) considère qu'environ 1,7 million de personnes sont trafiquées pour la prostitution, principalement des femmes et des enfants. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) estime « de façon conservatrice » que le Canada constitue une porte d'entrée pour ce type de traite d'approximativement 600 personnes chaque année. Vancouver, Toronto, Montréal et Winnipeg sont identifiés comme *points chauds* du commerce des femmes.

L'OIT estime à 44 milliards de dollars américains par année les profits réalisés par ceux qui exploitent toutes les formes de travail forcé, tandis que la traite à des fins d'exploitation sexuelle rapporterait autour de 27,8 milliards de dollars américains par année au bénéfice d'une industrie du sexe globalisée et en pleine expansion. Au Canada, on évalue les sommes en jeu entre 120 et 400 millions de dollars américains par année. Plus près de nous, une femme prostituée rapporte autour de 1 000 \$ par jour aux organisations criminelles localisées au Québec, soit au moins 250 000 \$ par an.

Le Canada est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination pour la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle:

- un pays d'origine, parce que des femmes et des enfants peuvent y faire l'objet de traite locale ou internationale;
- un pays de transit, parce que l'industrie du sexe passe par le Canada pour trafiquer des personnes vers un autre pays, par exemple les États-Unis;
- un pays de destination, parce que des femmes et des enfants d'autres pays sont déplacés au Québec et vers d'autres provinces pour y être exploités sexuellement.

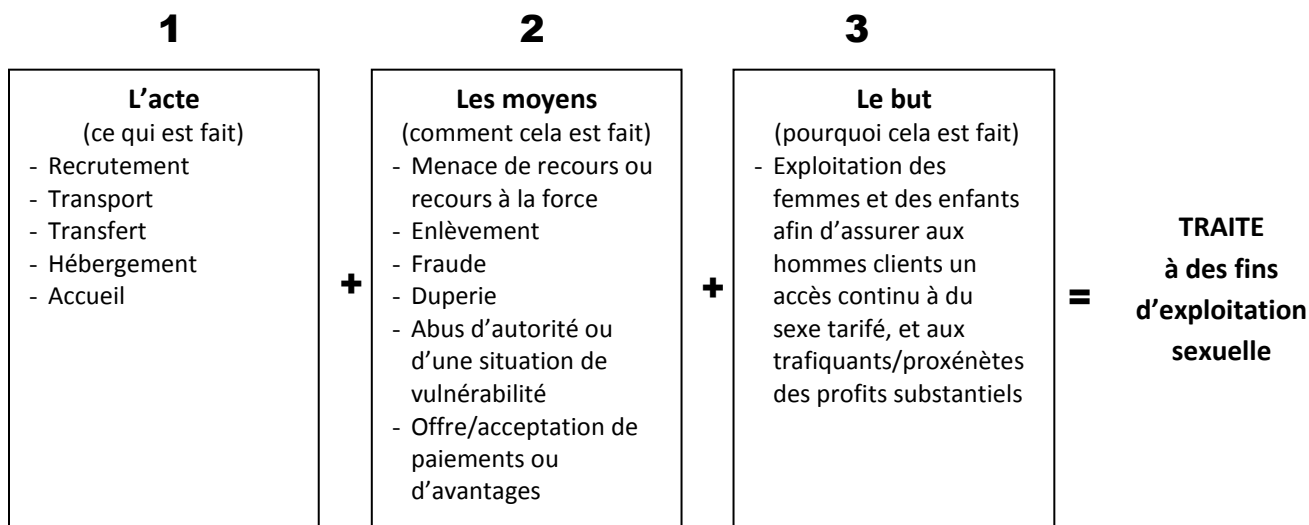
1. Définition

La traite à des fins d'exploitation sexuelle désigne le recrutement, le transport et le transfert — à l'intérieur ou l'extérieur d'un pays, par des moyens légaux ou illégaux — ainsi que l'hébergement ou l'accueil de personnes, principalement des femmes et des enfants, dans le but de les exploiter sexuellement. L'industrie du sexe² et ses agents et agentes utilisent diverses stratégies pour parvenir à leurs visées : menace de recours ou recours à la force, enlèvement, fraude, duperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou encore offre ou acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre à des fins d'exploitation. La traite des femmes et des enfants assure aux hommes-clients un accès continu à du sexe tarifé, et aux trafiquants et proxénètes des profits exponentiels. La traite constitue donc l'un des mécanismes de l'industrie du sexe pour approvisionner le marché de la prostitution.

¹ Toutes les références apparaissent dans la version complète du rapport de recherche.

² Par « industrie du sexe », nous entendons l'ensemble des activités légales ou illégales d'individus ou d'entreprises qui exploitent à des fins commerciales la nudité et la sexualité d'une personne, généralement une fille ou une femme, dans divers contextes : prostitution de rue, tourisme sexuel, pornographie, mariages forcés ou par correspondance, téléphone ou Internet, ainsi que dans différents lieux tels que bars de danseuses nues, agences d'escortes, *peep-shows*, bordels, salons de massage érotique, agences matrimoniales, etc.

Figure 1
La traite à des fins d'exploitation sexuelle³



2. Objectifs de la recherche et partenariat

La démarche de recherche que nous avons privilégiée s'inspire de la recherche-action. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- développer une meilleure connaissance de la réalité de la traite prostitutionnelle au Québec en documentant concrètement la question à partir des connaissances ou des perceptions qu'en ont les principaux acteurs et actrices institutionnels et communautaires, ainsi qu'à partir des propos ou récits de femmes victimes de traite et de personnes ayant un vécu dans l'industrie du sexe;
- outiller et concerter les groupes de femmes et les intervenantes et les intervenants concernés par la question;
- aider à contrer la traite des femmes et des enfants pour l'exploitation sexuelle en interpellant les lois, les institutions et la société civile.

Plusieurs temps de collecte et d'analyse des données ont été requis. Une première phase (2003-2006) a été financée par le Programme Promotion de la femme de Condition féminine Canada (CFC) et par l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes, subventionnée par le Fonds de recherche québécois sur la société et la culture (FQRSC). L'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes a financé la deuxième phase de la recherche (2006-2010) et un soutien d'appoint final a été obtenu de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES), le Réseau québécois en études féministes (RÉQEF) et le Secrétariat à la condition féminine du Gouvernement du Québec.

Un comité *ad hoc* mis sur pied sous la coordination de Lyne Kurtzman était composé des personnes suivantes au moment de finaliser le rapport de recherche : Sandrine Ricci, professionnelle de recherche;

³ Ce tableau a été inspiré par une démarche similaire des Nations Unies présentée sur le site <<http://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/what-is-human-trafficking.html>> (consulté le 31 octobre 2012)

Marie-Andrée Roy, professeure au Département de sciences des religions de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et alors directrice de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF); Lyne Kurtzman, responsable du développement de la recherche à l'IREF, puis responsable du Protocole UQAM/Relais-femmes au Service aux collectivités de l'UQAM; Diane Matte, coordonnatrice du secrétariat international de la Marche mondiale des femmes, puis travailleuse à la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES); Michèle Roy, représentante du Regroupement québécois des CALACS, puis travailleuse à la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES); Yolande Geadah, chercheuse indépendante; Louise Dionne, coordonnatrice du Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII).

3. Méthodes de collecte et d'analyse des données

Notre démarche de recherche à visée compréhensive a nécessité le recours à diverses approches associées aux méthodes qualitatives. Nous nous sommes appliquées, d'une part, à cerner les processus et les dynamiques à l'œuvre dans le phénomène de la traite et, d'autre part, à comprendre différentes facettes de l'expérience vécue par les femmes touchées par la traite au Québec afin de proposer des stratégies d'intervention adaptées.

Au moyen d'un bilan des écrits, nous avons documenté la question de la traite à l'échelle nationale et internationale, relevé les données statistiques disponibles et inventorié les principaux facteurs déterminants. Nous avons ajouté à cette démarche des rencontres avec des chercheuses, des juristes, des fonctionnaires ainsi que des intervenantes et intervenants qui nous ont permis d'enrichir l'état de la question. Nous avons aussi interviewé différents informateurs et informatrices afin de comprendre leur lecture ou expérience de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et, dans certains cas, de cerner les moyens qu'ils mettent en œuvre pour la contrer. Les catégories d'informateurs et d'informatrices sont :

- des intervenantes et intervenants en milieu communautaire ou institutionnel travaillant auprès des jeunes, des personnes migrantes, racisées ou issues des communautés ethnoculturelles, toxicomanes ou prostituées;
- des personnes ayant un vécu dans l'industrie du sexe;
- des policiers et policières, principalement du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ;
- des fonctionnaires des ministères Citoyenneté et Immigration Canada (CIC); Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC); Immigration Québec;
- des femmes victimes de traite ou possiblement victimes.

Au total, nous avons effectué 17 entrevues individuelles retranscrites sous forme de verbatim ainsi qu'une vingtaine de rencontres consignées dans des notes de recherche. Nous avons recueilli au moyen d'entrevues les témoignages de trois femmes victimes de traite locale, et, au moyen d'une déposition vidéo, celui d'une quatrième victime. Nous avons également obtenu le témoignage d'une femme migrante dont certains éléments du parcours biographique nous amènent à soupçonner une situation de traite internationale à des fins d'exploitation sexuelle. Enfin, nous avons reconstitué trois trajectoires de femmes migrantes trafiquées, à partir d'une entrevue auprès d'une travailleuse dans un groupe communautaire, d'une déposition à la police et des données d'une enquête policière. Au total, nous avons analysé huit cas de femmes prostituées ou trafiquées dans l'industrie du sexe, ainsi que conduit des entrevues avec deux hommes y ayant occupé diverses fonctions.

Il ne saurait être question de prétendre à un échantillon représentatif qui couvre toutes les facettes du phénomène de la traite à des fins prostitutionnelles. L'ensemble de ces données originales ou de sources secondaires confirment néanmoins l'existence d'un tel trafic de femmes au Québec et étayent des connaissances qualitatives sur cette réalité.

4. Repères théoriques

Deux principales pistes conceptuelles guident notre réflexion critique : le patriarcat et le capitalisme néolibéral. Dans un premier temps, nous esquissons les contours du nouvel ordre patriarcal qui a pris place dans nos sociétés. Nous proposons quelques pistes de réflexion sur la difficile question du consentement et sur le mode de reproduction du sexage. Dans un deuxième temps, nous présentons quelques caractéristiques du capitalisme néolibéral en contexte de mondialisation des marchés et examinons ses liens avec le développement de l'industrie du sexe et de la traite. Enfin, nous présentons les logiques politiques à l'œuvre dans les deux principales postures sur la prostitution inscrites pour l'une, dans le courant abolitionniste, et, pour l'autre, dans le courant réglementariste.

5. Les facteurs déterminants de la traite des femmes

Plusieurs éléments sont reconnus pour leurs effets directs sur l'augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, en lien avec la question de la demande croissante pour de nouvelles « marchandises » dans l'industrie du sexe.

La mondialisation et des politiques néolibérales

La globalisation néolibérale des marchés internationaux et ses effets de précarisation économique ont considérablement accru à la fois la pauvreté des femmes et leur migration, spécialement celles provenant de pays défavorisés sur le plan économique ou politiquement instables. Les individus et les organisations — souvent liés au crime organisé — impliqués dans la traite des êtres humains exploitent ces transformations pour en tirer des profits considérables, intensifiant du même coup les inégalités sociales et économiques.

La mondialisation et les politiques néolibérales ont provoqué de nombreuses pertes d'emplois, en même temps qu'elles ont engendré une demande pour de la main-d'œuvre de service qui pousse des millions de femmes et de jeunes filles des pays du Sud, d'Asie et de l'Europe de l'Est à migrer au Nord et à l'Ouest. L'emploi féminin actuel est particulièrement marqué par l'extension marchande du travail reproductif, un essor mondial des métiers du *care* et des services de toute nature que sont les soins aux enfants, aux personnes âgées, aux malades, l'aide domestique... et la prostitution. Au Nord comme au Sud, l'essor du *care* est rendu possible par la naturalisation et la sous-évaluation de l'emploi féminin, à l'aune des rapports de sexe qui prévalent dans toutes les sociétés patriarcales. En plus d'exacerber les rapports d'exploitation et d'oppression, la mondialisation a ainsi renforcé la commercialisation de la prostitution à l'échelle mondiale et donc, la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

Le contrôle accru des frontières et la criminalisation des migrants et migrantes

Bien que la réorganisation de l'économie globale favorise la libre circulation des biens et capitaux, elle se traduit par un contrôle accru de la mobilité de la main-d'œuvre et des personnes. La mondialisation s'associe à un accès restreint aux frontières des pays occidentaux et à un resserrement des critères d'immigration, ce qui entraîne une augmentation du recours à des passeurs ou à des agences offrant

des « services » de migration et accroit, dès lors, la vulnérabilité des femmes à l'égard des pièges tendus par les réseaux du crime organisé. De plus, la criminalisation des migrantes et migrants en situation d'illégalité favorise les abus et la surexploitation des plus vulnérables d'entre eux et elles.

Le problème est complexe : trop de coercition comme trop de souplesse risquent d'encourager la traite des femmes, d'où l'impérieuse nécessité de cesser le saupoudrage de politiques disparates sans cohésion entre elles au profit d'une approche globale et concertée de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. En ce sens, il importe de repenser le rôle de nos institutions politiques dans l'apparente immuabilité des logiques d'infériorisation des citoyens et citoyennes d'origines diverses qui contribuent selon nous à l'essor de la traite prostitutionnelle.

Les femmes autochtones, migrantes ou racisées, principales cibles de la traite

Nombre de spécialistes identifient la vulnérabilité sociale et économique des femmes comme une cause majeure de la traite (Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley, 2005; Poulin, 2004; CSF, 2002). Au Canada et au Québec, certaines catégories de femmes sont identifiées comme principales cibles de la traite — locale ou internationale : immigrantes, racisées et autochtones. Nous mettons en évidence la vulnérabilité des femmes en question au regard du sexisme et du racisme, régnant notamment sur le marché de l'emploi au Québec, de même que du caractère discriminatoire des politiques d'immigration attribuant surtout des visas de travail temporaires aux femmes pauvres et peu instruites.

Le Canada s'est doté d'un système à deux vitesses : l'immigration de type permanente avec l'ensemble des droits à la clé pour les travailleuses et les travailleurs qualifiés et l'immigration de type temporaire pour les non-qualifiés avec peu de droits, par le biais de différents programmes dont celui des aides familiaux résidents (PAFR).

En ce qui concerne les femmes autochtones, cette précarité s'adosse à la discrimination systémique que subissent les Premières Nations. Depuis la colonisation canadienne et ses outils d'assimilation, elles connaissent de façon endémique des situations familiales troublées incluant notamment des antécédents d'agressions sexuelles, des problèmes de violence conjugale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de santé mentale. Tous ces facteurs d'exclusion accentuent la disparité des conditions de vie des femmes immigrantes, autochtones ou issues de groupes racisés, par rapport à celles, non seulement, de leurs homologues masculins, mais du reste des femmes.

Le crime organisé

Plusieurs recherches révèlent que les métropoles canadiennes sont des plaques tournantes importantes non seulement pour le transit vers les États-Unis, mais également pour l'exploitation locale des femmes. Dans la région de Toronto, la traite semble principalement sous le contrôle de la mafia russe et, dans la région de Vancouver, du crime organisé asiatique. Il est fréquent que les filles et les femmes victimes de traite soient exploitées dans les pays de destination par des proxénètes et des tenanciers de la même nationalité qu'elles ou issus des mêmes zones géographiques. Au Québec, les réseaux de traite prostitutionnelle seraient majoritairement contrôlés par de grandes organisations criminelles, notamment les motards et les mafias, le rôle des gangs de rue se limitant souvent au recrutement. Montréal est considéré comme un haut lieu de tourisme sexuel.

Le transport des femmes, incluant les mineures, se fait soit par des moyens légaux, par exemple avec des visas temporaires de travail, soit illégaux, à l'aide de faux documents. Les constants déplacements

font en sorte que les victimes de traite sont difficilement traçables, d'autant que, dans la plupart des cas, c'est par des voies illégales que le transport s'organise, ce qui accroît la vulnérabilité des femmes trafiquées. Les femmes migrantes se trouvent à la merci des trafiquants qui leur confisquent souvent passeport et argent. Plusieurs se voient ainsi contraintes à la prostitution afin de rembourser la dette encourue pour leur entrée illégale au pays, atteignant entre 35 000 \$ et 40 000 \$ américains.

Les médias, complices de l'industrie du sexe

Les médias, tous genres confondus, participent à la re/production de représentations sociales qui banalisent la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes, mais encore, ils sont partie prenante de l'expansion de l'industrie du sexe et de l'essor de la traite. Les trafiquants utilisent particulièrement les journaux et Internet pour faciliter le recrutement ou publiciser la prostitution des victimes. La première personne condamnée pour traite de personnes au Canada a ainsi prostitué des adolescentes pour des clients attirés au moyen d'annonces érotiques et de photos des victimes publiées sur des sites Web.

La demande pour du sexe tarifé

Les consommateurs de sexe tarifé contribuent à l'expansion de la traite et de la prostitution. Grâce à une demande intarissable, la traite des filles et des femmes pour l'exploitation sexuelle constitue une activité des plus lucratives : elle serait la troisième source de revenu du crime organisé, après la vente de drogues et le commerce des armes. Les clients masculins se procurent des « services sexuels » sans égard aux conditions abusives et à l'exploitation qui prévalent dans l'exercice de la prostitution. Même les consommateurs de sexe tarifé les mieux « intentionnés », si tant est qu'ils existent, ne peuvent faire la différence entre les femmes victimes de la traite et les autres.

6. Contexte juridico-politique de la traite

En novembre 2005, le Parlement canadien a adopté la Loi C-49 modifiant le Code criminel relativement à la traite des personnes. Le Canada est aussi signataire de différents accords et traités juridiques internationaux à caractère humanitaire qui renferment des clauses de protection contre la violence. Le *Protocole de Palerme*, adopté en 2000 par les Nations Unies (ONU), cible spécifiquement le problème de la traite. Les divergences entourant la législation de la prostitution et la définition de la traite limitent l'efficacité de ces outils juridiques. On ne peut que constater le très faible nombre de condamnations, de même que les courtes sentences imposées par nos tribunaux en matière de traite des êtres humains. Selon les chiffres de la GRC datant d'octobre 2011, des poursuites avaient donné lieu à neuf condamnations pour traite de personnes, tous des cas de traite locale à des fins d'exploitation sexuelle survenus sur les territoires de l'Ontario et du Québec.

Depuis la fin des années 1990, on constate un relâchement de l'interprétation des lois par les tribunaux canadiens qui ont d'abord permis la nudité quasi complète, puis, par la suite, la danse aux tables, pour en arriver à un contact physique direct avec les clients. De tels changements ont progressivement facilité le recrutement de femmes dans la prostitution, incluant celui des migrantes. Le récent jugement dans l'affaire *Bedford c. Canada* pourrait parachever ce processus de décriminalisation totale de la prostitution.

7. Les milieux policiers et la lutte contre la traite

La connaissance du phénomène de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, ainsi que leur degré d'engagement à y mettre un terme, varient considérablement selon qu'il s'agisse de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), du Service de police de la ville de Montréal (SPVM), de la Sûreté du Québec (SQ) ou des polices municipales. Nul doute que l'absence de plan d'action de la Sûreté du Québec pour repérer des cas de traite dans les nombreux bars de danseuses situés sur son territoire contribue à ce que ces derniers jouissent d'une impunité quasi totale, dans la mesure où il est de notoriété publique qu'ils abritent du sexe tarifé.

Certains de nos répondants et répondantes dans les milieux policiers nous ont confirmé qu'ils souhaitaient renforcer des partenariats avec le secteur communautaire et les ONG pour s'attaquer à la traite. Il semble aussi impératif de poursuivre et d'intensifier le travail de sensibilisation des différents acteurs en présence dans l'appareil judiciaire. Le manque d'information au sujet de la loi sur la traite explique en partie le faible nombre d'arrestations pour traite.

De plus, le fallacieux *distinguo* prostitution adulte/juvénile, de même que la banalisation ambiante de la prostitution, entravent les initiatives et la proactivité de la police, constituant un frein réel à la lutte contre la traite. Enfin, il ressort que la traite locale constitue l'essentiel des cas de traite sur lesquels les services policiers enquêtent. Comparativement aux situations de traite internationale, ce trafic interne s'avère effectivement plus facile à investiguer, dans la mesure où le périmètre est plus circonscrit. Il reste que détecter des victimes de traite tant interne qu'internationale relève de défis qui ne pourront être véritablement rencontrés si la lutte à la traite ne devient pas une réelle priorité à tous les niveaux politiques assortie de ressources humaines suffisantes et de budgets adéquats.

8. Les perspectives du secteur communautaire

Les perspectives des personnes œuvrant dans le secteur communautaire auprès de personnes potentiellement trafiquées ou vulnérables à l'exploitation sexuelle que nous avons rencontrées révèlent une connaissance fragmentaire et diffuse de la traite. Leurs propos s'inscrivent dans les deux pôles du débat sur la prostitution : celles qui travaillent auprès des personnes prostituées adhèrent davantage à la perspective réglemmentariste, tandis que celles desservant des populations immigrantes et des jeunes en difficulté s'accordent davantage avec la perspective abolitionniste. La nature de ces deux positionnements découle d'une compréhension, d'une part, de la prostitution comme un « travail du sexe » et, d'autre part, de la prostitution comme un rapport de pouvoir asymétrique qui se traduit par l'appropriation et l'exploitation du corps et de la sexualité des femmes par les hommes.

Les stratégies d'intervention apparaissent fortement teintées par ces postures théoriques sur la prostitution, bien que la plupart des personnes interviewées préconisent, au-delà du débat, de reconnaître qu'il y a des personnes exploitées et de se donner des outils pour les desservir. Or, c'est précisément à ce niveau que le bât blesse, puisque pour reconnaître les cas de traite, encore faut-il s'entendre sur la définition du problème.

La traite locale est généralement présentée comme un problème avec une victime mineure et issue d'un milieu familial « poqué ». En ce qui a trait à la traite internationale, la prostitution est parfois perçue comme une opportunité, pour les femmes migrantes, de venir travailler au Canada, qu'elles soient ou

non prostituées dans leur pays d'origine. Dans cette optique-là, il n'y aurait pas beaucoup de cas de traite « véritable ».

Toutes les participantes confirment à quel point il est difficile d'identifier les situations de traite. Elles s'apparentent à des casse-têtes qu'il faut assembler pour les comprendre et venir en aide à la victime. Or, il manque toujours des pièces, notamment à cause de l'opacité qui règne dans ces milieux habituellement associés au crime organisé. De plus, soucieuses d'établir ou de préserver un lien de confiance, les intervenantes de terrain hésitent à questionner les victimes potentielles. Les victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle, pour leur part, marquées par leur passage dans un environnement âpre, hésitent à se reconnaître comme telles ou à parler de leur expérience. Cette discrétion contribue à occulter la violence de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et maintient une chape de silence sur la traite, un phénomène *underground* par définition.

9. Trajectoires de vie dans l'industrie du sexe

Le rapport de recherche présente des cas de femmes trafiquées ou exploitées dans différents secteurs d'activités de l'industrie du sexe, le plus souvent sur le territoire du Québec. Quatre d'entre eux nous renseignent sur des expériences de la traite à des fins d'exploitation sexuelle vécues par les femmes migrantes ou sur leur connaissance de ce problème, tandis que quatre autres cas nous informent sur la traite locale de jeunes femmes originaires du Québec et nous offrent un regard empirique sur l'industrie du sexe au Québec.

Outre un environnement familial instable et caractérisé par une série de difficultés structurelles ou relationnelles, ces dernières ont en commun d'avoir présenté des conduites considérées « à risque » par les intervenantes et intervenants jeunesse, incluant la fugue, l'absentéisme à l'école, les ruptures familiales, la consommation d'alcool et de stupéfiants, etc. Plusieurs parcours mettent ainsi en lumière le problème crucial des jeunes filles, notamment les pensionnaires des Centres Jeunesse, qui s'avèrent particulièrement vulnérables face aux promesses des proxénètes, surtout lorsqu'elles sont en fugue.

Pour autant, les conduites individuelles et les facteurs de vulnérabilité des femmes prostituées doivent être considérés comme tels, et ne sauraient constituer des facteurs explicatifs de la prostitution ou de la traite qui ont des causes structurelles, et dont les principaux agents mettent en œuvre diverses stratégies, en termes de contrôle, de manipulation et de violence physique.

Fait exceptionnel dans nos données empiriques mais certes pas dans la réalité de la traite, Karen a fait l'objet de traite transnationale et a été recrutée dans son pays d'origine; pays qu'elle voulait quitter pour fuir un contexte de violence. Au départ, elle n'est ni contrainte, ni menacée par le « passeur » qui, en définitive, profite de la vulnérabilité de la jeune femme et de son désir de quitter son pays. La femme originaire d'Afrique de l'Est a été leurrée, puis séquestrée et menacée de dénonciation. Cet exemple de duperie s'avère typique de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et confirme que la traite, locale ou internationale, et les situations d'immigration à l'aide de passeurs peuvent être intimement liées.

Nos résultats de recherche démontrent aussi l'existence de situations de traite impliquant des migrantes dont le recrutement ne se fait pas dans leur pays d'origine. Là encore, le trafiquant profite d'une situation de vulnérabilité due au statut d'illégalité et au trauma de la violence subie dans le pays d'origine. Martha n'a pas été recrutée ou forcée pour venir au Canada à des fins de prostitution. Comme Karen, elle a quitté son pays pour fuir un contexte de violence sexuelle et pour améliorer son sort

économique, mais c'est une fois arrivée au Québec, en situation d'illégalité, que celui qu'elle pensait être son ami l'a trafiquée.

Les trajectoires des femmes migrantes présentent de nombreux points de convergence avec celles des répondantes originaires du Québec, sur le plan des facteurs de vulnérabilité sociopsychologique, incluant leur dénuement économique, qui font en sorte qu'il leur est très difficile de se sortir de l'exploitation sexuelle. Autant que les points de dissemblances entre les parcours, ces points de convergence traduisent la capacité des proxénètes de tirer parti d'un large spectre de situations pour atteindre leurs objectifs : migrantes, réfugiées, originaires du Québec, mineures, majeures, racisées ou non, toutes se sont trouvées privées de ressources, toutes ont été dupées et prostituées.

10. Des leures du recrutement à l'exploitation sexuelle

L'analyse des propos et des expériences des femmes dont nous avons présenté les trajectoires individuelles intègre quelques résultats de recherche issus de deux entretiens réalisés auprès de deux hommes qui ont passé de nombreuses années dans l'industrie du sexe, y exerçant différents rôles, d'homme prostitué à client, en passant par chauffeur, *pusher* et propriétaire d'agence.

Ces différents témoignages nous permettent de documenter les conditions d'insertion des recrues dans le milieu des *strip clubs*, de l'escorte ou des salons de massage. Ils illustrent comment des proxénètes peuvent amener des femmes, jeunes et moins jeunes, à tomber dans un piège amoureux pour aboutir à leur asservissement, en vue de les trafiquer, et ce, dans des délais qui varient de quelques heures à quelques semaines. Les récits rendent tout autant compte de la présence du crime organisé, que d'individus pas nécessairement « organisés » en bandes ou en mafias, mais engagés dans des activités criminelles au quotidien, notamment en vue de trafiquer une femme, même mineure, dans différents circuits, le plus souvent par l'intermédiaire des agences de placement ou des annonces classées. Nos données mettent ainsi en lumière le rôle de telles agences de placement des danseuses nues ou des escortes qui, sous un vernis de légalité, font en sorte que des contingents de femmes trafiquées sont déplacées d'un bout à l'autre du Québec et ailleurs.

Du marquage physique des recrues au premier client, une série d'étapes et d'intermédiaires jalonnent cette entrée dans le marché prostitutionnel, mettant en lumière la culture et le fonctionnement d'un système bien rôdé. Il ressort que les femmes prostituées sont vulnérables non seulement aux leures des *pimps* qui les exploitent sans vergogne, mais également aux agissements des clients, des revendeurs de drogue et du milieu en général qui se montre hautement toxique.

La violence sous toutes ses formes : physique, psychologique, sexuelle, économique, exercée par les proxénètes a pour finalité de maintenir les recrues sous leur emprise afin de les contraindre à générer des revenus les plus élevés possibles, l'argent étant ici le nerf de la guerre.

La stratégie qui consiste à installer une relation affective ou amoureuse factice pour recruter et maintenir des filles et des femmes dans la prostitution, est présente tant dans les situations de traite locale qu'internationale. Elle correspond à l'exploitation du sentiment amoureux des femmes qui amène notamment celles-ci à croire qu'elles aident leur prince charmant temporairement désargenté. Les proxénètes décrits par nos différents informateurs et informatrices jouent au grand seigneur pour séduire leur « princesse », à qui ils font miroiter des revenus élevés et un style de vie glamour. Après une période durant laquelle il assure graduellement son emprise affective, le proxénète informe sa recrue qu'elle doit contribuer pour maintenir leur style de vie ou payer les dettes accumulées. Une

variante fréquente concerne la servitude pour dette, alors que les *pimps* exigent de leur recrue qu'elle rembourse les frais encourus pour sa consommation d'alcool ou de stupéfiants. Ce type de leurre se retrouve au niveau international quand les trafiquants extorquent des « services sexuels » (le paiement en nature) ou la prostitution avec d'autres hommes pour payer un droit de passage.

Les déplacements d'un bar de danseuses à l'autre, dans la région de Montréal, à l'échelle du Québec, voire du Canada ou de l'étranger, apparaissent inhérents à la pratique de la prostitution dans ce milieu. Les femmes prostituées sont expédiées de région en région pour assurer des revenus plus élevés aux proxénètes qui misent sur l'attrait des clients pour la nouveauté. Les *pimps* déplacent également leurs recrues pour les isoler et éviter de les perdre au profit d'un autre proxénète ou d'un client entreprenant. L'exacerbation de la rivalité entre les femmes prostituées constitue une autre stratégie qui contribue à leur isolement et, conséquemment, à les maintenir dans l'esclavage sexuel, au seul bénéfice de l'industrie du sexe et des clients.

Les femmes exploitées sexuellement à des fins commerciales dont nous avons étudié les propos entretiennent une vision plutôt floue et dissociée de leurs rapports avec les clients, et se montrent soulagées de n'avoir fait que « quelques » mauvaises rencontres. Escortes ou danseuses, elles préfèrent manifestement se souvenir des « bons clients », c'est-à-dire qui ne les violentent pas physiquement, voire qui les « gâtent ». Au regard de la violence subie de la part du *pimp*, il n'est pas surprenant que les rapports avec les clients soient perçus sous un jour plus positif.

Les récits témoignent aussi de l'intériorisation des valeurs dominantes dans l'industrie du sexe et du rôle d'objet sexuel qui leur a été dévolu, empreint d'occultation de la violence et d'autodénigrement. Certains nous appellent néanmoins à mettre au jour le rôle des consommateurs de prostitution, faute de quoi, des recherches comme les nôtres, visant à enrayer le phénomène de la traite, resteront vaines.

11. Les obstacles rencontrés pour s'affranchir de l'esclavage sexuel

Les femmes dont nous étudions les parcours ont été plongées dans un système qui produit et reproduit leur aliénation. Dans l'industrie du sexe, elles ont subi des violences de divers ordres qui ont laissé un impact important au niveau de leur santé mentale, indéniablement de l'ordre du traumatisme. Se défaire du joug du proxénète est une entreprise difficile et l'incarcération de ce dernier s'est avérée instrumentale à cet égard, démontrant les risques de la décriminalisation que certains et certaines revendiquent. Les lendemains de ces arrestations s'avèrent pourtant pénibles car, libérées de leur *pimp*, les femmes aux prises avec l'esclavage sexuel ont perdu tous leurs repères. Plusieurs sont même restées actives dans l'industrie du sexe durant une période plus ou moins prolongée.

Quelques conditions « gagnantes » de cette sortie de la prostitution émergent toutefois des récits : au premier chef, l'arrestation du *pimp* et le soutien d'un ou d'une proche. De plus, Julie, Caroline, Audrey, Noémie, toutes ont souhaité témoigner de leur expérience en raison de la démarche réflexive qu'elles ont entreprise par rapport à leur parcours. On constate un double objectif de se « déprendre » de ce vécu et d'en faire bénéficier autrui, notamment d'autres victimes potentielles et ce, dans une perspective de prévention et d'abolition de l'exploitation sexuelle. Il reste que s'affranchir de l'esclavage sexuel est une entreprise extrêmement ardue, à la mesure de l'écrasant dispositif de violence à l'œuvre dans la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

12. Bilan analytique : le dispositif de violence à l'œuvre dans la traite prostitutionnelle

La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle est le fait d'organisations et d'individus qui alimentent le marché du sexe, souvent par l'intermédiaire d'agences, dans des établissements ayant pignon sur rue, comme des bars de danseuses nues, des salons de massage, des hôtels ; de lieux discrets comme des bordels dans des résidences privées ou encore dans le contexte de la prostitution de rue ou des activités des compagnies de productions pornographiques. Souvent reliée au crime organisé, cette industrie du sexe utilise la vulnérabilité de femmes et de jeunes filles désirant échapper à des conditions de vie difficiles pour en tirer des revenus considérables. Le dispositif de violence à l'œuvre dans ce type de traite qu'il convient d'appeler de l'esclavage sexuel à des fins commerciales permet la reproduction des rapports de domination et d'exploitation. Au terme de l'analyse de l'ensemble des résultats de recherche, nous concentrons notre réflexion sur trois dimensions de ce dispositif.

12.1 La culture de banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes comme instrument de violence sociétale

À l'instar des autres marchés qui se libéralisent, l'industrie du sexe mondialisée exerce des pressions considérables sur les instances politiques et juridiques pour faire disparaître les réglementations entravant son essor économique. La légalisation, par la Cour suprême du Canada, de la danse contact en 1999 et celle des clubs échangistes en 2005, le récent jugement dans l'affaire *Bedford c. Canada* de même que l'ambiguïté des politiques gouvernementales par rapport au commerce des danseuses nues étrangères (« scandale » des visas pour danse exotique) constituent autant de pratiques de dérèglementation de l'industrie du sexe et de normalisation de la marchandisation des femmes.

La mouvance actuelle propageant l'illusion du libre choix et la banalisation de la prostitution, imprègne le discours de nombre d'acteurs, actrices dans ce dossier, que ce soit dans le secteur communautaire, incluant le mouvement des femmes, ou parmi les agents et agentes de l'État. L'imprégnation d'un tel discours auprès des jeunes, filles, mais aussi des garçons, peut les conduire à envisager ce qui est présenté en termes de « travail du sexe » comme une façon d'accéder à une forme de reconnaissance — voir la figure du *black pimp* — ou à des biens matériels ainsi qu'à l'autonomie vis-à-vis de leur famille. Nos résultats de recherche dépeignent pourtant un milieu de l'escorte ou de la danse nue aussi éloigné que possible des représentations romanesques de la femme prostituée de haut vol, de la courtisane altruiste ou de l'escorte arriviste, qui prévalent dans un certain imaginaire collectif.

Le recours au sexe payant est plus que jamais un divertissement normalisé, présenté comme « naturel », à l'aune des rôles dictés par les stéréotypes sexuels et sexistes. Sa banalisation nourrit le mythe d'une sexualité masculine biologiquement déterminée par un désir irrésistible qu'il importe d'assouvir pour assurer une régulation sociale et éviter des débordements liés à des pulsions refoulées. Dans cette idéologie patriarcale, les femmes ont la responsabilité de satisfaire coûte que coûte la sexualité des hommes. C'est ce type de mythes que les féministes abolitionnistes travaillent à déconstruire en préconisant une sexualité vécue autrement que dans des rapports marchands générateurs de violence et d'exploitation, et à l'intérieur d'une quête d'égalité.

Dans le nouvel ordre patriarcal, la culture de banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes induit la traite à des fins d'exploitation sexuelle dont le but premier est que les clients-prostituteurs disposent d'un certain type ou classe de femmes prostituées. Plus les personnes qui composent cette (sous)classe prostituée sont pauvres, marginalisées ou issues de familles

dysfonctionnelles ou encore d'une région aux prises avec un climat politique instable, plus elles sont vulnérables à l'exploitation et moins elles détiennent les ressources requises pour s'en sortir.

Dès lors, la culture de banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes constitue une forme de violence sociétale du fait qu'elle légitime le développement de l'industrie du sexe et l'exploitation croissante des femmes et des filles, et du fait qu'elle entrave conséquemment la mise en place de rapports hommes-femmes égalitaires et la libération de l'ensemble des femmes, celles qui sont prostituées au premier chef. En matière de contrainte à l'acceptation du sexe tarifé, le poids du conformisme et de l'individualisme n'a jamais pesé aussi lourd sur les filles et les femmes.

12.2 Le pseudo consentement comme manifestation du sexisme intériorisé par les victimes

Notre étude montre comment la domination masculine opère en de telles situations de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Elles renvoient à la violence inhérente à la prostitution et à la mise sous emprise des femmes trafiquées. Adossée à l'intériorisation de leur infériorité, cette emprise amène les femmes prostituées à céder et non à consentir aux rapports de domination. L'intériorisation peut se définir par l'acceptation et l'intégration des normes, jugements, attentes et représentation de la société dominante. Évidemment, tout le monde dispose d'une marge de manœuvre qui fait que tôt ou tard on peut se libérer, se distancer ou se rebeller par rapport à ces normes, mais considérant la puissance des processus d'inculcation, cette entreprise reste difficile, comme en témoignent les difficultés éprouvées par les femmes prostituées pour s'extraire de l'industrie du sexe.

Dans le nouvel ordre patriarcal, on peut observer que l'amalgame avec le (néo)libéralisme ambiant permet de déclarer toutes les personnes libres et égales entre elles. Les catégories de dominant/dominé ne sont plus opérantes, rendant ainsi plus ou moins « consentante » toute personne qui vit une forme ou l'autre d'oppression. On occulte ici le fait que le consentement requiert la connaissance de la situation dans ses différentes composantes et l'acceptation des conséquences tant positives que négatives. De plus, tout se passe comme s'il n'y avait rien de véritablement immoral dans le comportement du dominant puisque l'opprimée consent. De ce type d'analyses émane l'instrumentalisation de principes tels l'agentivité, l'*empowerment*, le droit de librement disposer de son corps ou même la libération sexuelle, ayant pour effet principal que la personne opprimée reste là où elle est, parquée, tout en croyant qu'elle a une quelconque emprise sur sa situation. L'industrie du sexe a clairement su reprendre à son compte ce type de principes pour maintenir les femmes prostituées en poste au sein d'un « lucratisime » marché.

Défendre la prostitution sous le motif que des femmes prostituées définissent avec les clients les modalités de l'échange ne tient pas compte des déséquilibres sociaux, économiques et politiques qui caractérisent les rapports humains, comme cela occulte le poids des situations de misère et de violence dans lesquelles se trouvent souvent les femmes qui sont prostituées. Le consentement se transforme ainsi en un moyen d'oppression servant à justifier des rapports de pouvoir qui tirent parti des conditions de vulnérabilité socioéconomique des êtres humains, bref à légitimer le sexage. C'est pourquoi nous pensons nécessaire de réaffirmer que le discours sur le consentement à l'exploitation sexuelle constitue l'une des formes idéelles de l'appropriation des femmes, une manifestation de la violence sexiste intériorisée par les victimes et un élément central du dispositif de violence à l'œuvre dans la traite prostitutionnelle.

12.3 L'industrie prostitutionnelle et les activités des trafiquants comme manifestation exacerbée de la violence patriarcale

Qu'il s'agisse de traite internationale ou locale, l'industrie prostitutionnelle recourt à différentes formes de violence, physique, psychologique, sexuelle et, bien sûr, économique, pour asservir et exploiter ses recrues. Contrairement aux idées reçues, la tromperie, que l'on peut aussi nommer leurre, duperie, stratagème, manipulation ou chantage émotif, autant d'éléments corollaires de la violence psychologique, constitue un principe central de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, surtout à l'étape du recrutement.

Du point de vue des trafiquants, la tromperie produit des résultats avantageux, avec moins de risques que la violence directe. Le recours à des moyens plus explicitement violents — et plus facilement repérables — tels que la séquestration, les coups, les agressions sexuelles, les représailles envers la famille, intervient souvent à une étape ultérieure d'un processus de traite, une fois la victime hameçonnée, et en complément du conditionnement psychologique pour s'approprier ses revenus, contrôler son temps, sa mobilité, etc. Sans minimiser la violence physique et économique dont elles sont l'objet, les femmes apparaissent donc d'abord recrutées et maintenues dans l'industrie du sexe par la manipulation psychologique qui repose sur l'exploitation de leur sentiment amoureux.

Ainsi, pour être en mesure d'identifier des cas de traite, il ne faut pas attendre des formes de violence manifestes, il faut être capable de discerner des formes de manipulation plus insidieuses. Cette distinction entre violence visible et violence invisible, c'est la distinction entre un œil au beurre noir et le chantage.

Du leurre à l'emprise, les moyens ne manquent pas pour amener les femmes à céder (et non à consentir) à l'appropriation et à l'exploitation sexuelle de leur corps par l'industrie prostitutionnelle. Partie intégrante d'un système socio symbolique, le tatouage à l'effigie du proxénète nous apparaît particulièrement significatif de cette appropriation : « Si tu m'aimes, tu vas aller faire tatouer mon nom ». Ce faisant, le dominant procède au marquage — *stricto sensu* — de la dominée, la marque attestant le rapport social et ce, même si la personne dominée semble avoir « décidé » elle-même de se faire tatouer. La violence permet au groupe dominant de réaffirmer le statut d'appropriée de la classe des femmes prostituées qui est énoncé de façon constante par leur tatouage, comme par les autres signes extérieurs liés à leur transformation physique, tels que prothèses mammaires, perte de poids, dé/coloration des cheveux, épilation, bronzage, etc.

Qu'il y ait traite ou non, l'industrie prostitutionnelle prospère en s'appropriant des femmes qui sont considérées comme des marchandises et même, comme des denrées périssables, si l'on considère le renouvellement que le marché — entendre les clients — impose, friand de corps jeunes. Cette appropriation constitue une violence structurelle inhérente à la prostitution. Au demeurant, les clients n'hésitent pas à utiliser la brutalité pour obtenir tous les « services » qu'ils se croient en droit d'attendre. Ainsi la société patriarcale et capitaliste garantit-elle à l'ensemble des hommes des « services sexuels » multiples, maintenant en place une catégorie de femmes spécialisées, les prostituées.

13. Conclusion : de l'invisibilité à la dénégation

Notre recherche montre à quel point le phénomène de la traite à des fins d'exploitation sexuelle est invisibilisé, du fait de la chape de silence induite par différents facteurs, parmi lesquels on retrouve l'opacité et la violence des milieux interlopes, des lois inefficaces, un manque de ressources généralisé pour la prévention et la lutte, des intervenants et intervenantes communautaires peu ou mal outillées et la banalisation grandissante de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes.

Certaines voix s'élèvent pour suggérer qu'on exagère l'importance de la traite et ses liens avec l'exploitation sexuelle commerciale, dans la mesure où, pour les femmes, la migration comme la prostitution constitueraient des formes de résistance et de liberté. Les instigateurs et instigatrices de cette dénégation de la traite à des fins prostitutionnelles invoquent notamment le caractère inconsistant des chiffres qui fait en sorte que l'on peut difficilement mesurer l'ampleur du phénomène. Au demeurant, le manque de données quantitatives dans le domaine de la violence contre les femmes et ce, malgré les efforts des chercheuses en études féministes, traduit une volonté politique globalement inscrite dans une tendance à la dénégation des violences patriarcales et masculines.

Certes, toute activité prostitutionnelle ne constitue pas de la traite, mais le déplacement, la contrainte et l'aliénation des recrues de l'industrie du sexe apparaissent comme des facteurs caractéristiques de l'exploitation sexuelle commerciale. Au Québec comme ailleurs, à un niveau local ou international, la traite a pour objet d'approvisionner un marché qui se fonde sur la demande croissante — essentiellement masculine — pour des corps féminins et du sexe exotique, au prix le plus bas. L'existence, la reproduction, la croissance de la traite des femmes nous apparaissent donc indissociables de l'industrie de la prostitution.

La métaphore de l'hydre appliquée à la traite des femmes illustre la complexité de prévenir et de cerner précisément le phénomène de la traite, de même que sa capacité d'adaptation, de renforcement et de mutation lorsque exposé à des menaces ou à des attaques. L'hydre de la traite comporte bien plusieurs têtes : banalisation de la prostitution et de la violence sexuelle; pornographisation de l'espace public; culture patriarcale centrée sur le désir masculin, sur la soumission des filles et l'exploitation du sentiment amoureux des femmes; demande croissante de recrues exploitées dans l'industrie du sexe; facteurs de vulnérabilité associés au milieu familial ou aux conditions socioéconomiques défavorables dans le pays d'origine, en lien avec la mondialisation; politiques d'immigration limitatives; isolement et discrimination dans la société d'accueil; etc.

La violence patriarcale existe dans l'industrie du sexe à des niveaux insoutenables, le pseudo consentement est une manifestation de la violence intériorisée chez les victimes, mais la dimension la plus pernicieuse du problème, celle que nous devons débusquer et traquer dans notre société, tient à la culture de banalisation/naturalisation de la consommation du sexe payant parce que cette culture constitue bien le socle de la re/reproduction du patriarcat. L'expansion de la prostitution, sa banalisation comme un travail comme un autre et l'ampleur de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle indiquent bien cette capacité renouvelée du patriarcat en vue d'objectiver les femmes, d'en faire des instruments dédiés au confort domestique et sexuel des hommes de la planète, ainsi qu'aux intérêts du marché. On peut dès lors conclure que la traite des femmes à des fins de prostitution est à inscrire comme l'une des modalités dont se sert le patriarcat pour se recomposer en prenant appui sur le capitalisme et les différents rapports de pouvoir à l'œuvre dans nos sociétés.

14. Recommandations

Pour une stratégie concertée de lutte contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

Préambule

Aucun être humain ne devrait être « marchandisé ». Pourtant, c'est le cas de milliers de femmes et d'enfants de par le monde, qui se retrouvent exploités sexuellement, via des réseaux de traite locale et internationale. L'exploitation sexuelle à des fins commerciales constitue l'une des principales manifestations de la violence patriarcale envers les femmes et les filles et demeure un obstacle à l'égalité entre les sexes. La prostitution et la traite sont deux problématiques indissociables l'une de l'autre; la traite constituant l'un des mécanismes qui alimentent un marché du sexe mondialisé.

Au Québec comme ailleurs, le problème de l'exploitation sexuelle des filles et des femmes est intimement lié à la persistance des rapports sociaux de sexe inégaux, à la marchandisation exponentielle du corps et de la sexualité des femmes, et à la question de la pauvreté. Cette exploitation vise les plus vulnérables, notamment en termes de statut socioéconomique, d'origine ethnique, d'âge, d'histoire familiale, etc. Les femmes autochtones sont parmi les premières victimes de l'industrie du sexe au Canada dans laquelle elles sont surreprésentées. Leur vulnérabilité accrue a pour origine des problématiques reliées entre elles par la persistance globale des valeurs patriarcales et capitalistes au Canada, dans lesquelles s'imbrique le processus colonial. La traite et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales s'inscrivent dans un contexte politique marqué par l'hégémonie du modèle économique néolibéral et par des rapports de néocolonialisme à l'égard des Premières Nations.

Parce qu'elle constitue une atteinte aux droits fondamentaux de toutes les femmes, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales concerne l'ensemble des femmes, et non seulement les plus vulnérables ou celles qui sont actuellement dans l'industrie du sexe. Pareillement, la question de la migration des femmes est un enjeu féministe qui concerne au premier plan les femmes migrantes dont les droits fondamentaux sont violés à un niveau systémique, mais elle concerne aussi l'ensemble des femmes.

Toutes les femmes se doivent d'être solidaires dans la lutte contre l'exploitation sexuelle car du point de vue des proxénètes, clients et proxénètes, toutes les femmes sont potentiellement à vendre ou à acheter, le corps des femmes étant *de facto* considéré comme une « ressource naturelle inépuisable », à haute valeur marchande.

Il est urgent d'agir.

Nous demandons au gouvernement canadien de respecter les engagements associés à sa signature du *Protocole de Palerme* exigeant que les États signataires mettent tout en œuvre pour empêcher la traite à des fins d'exploitation sexuelle; viennent en aide aux enfants et aux femmes aux prises avec la traite; s'assurent que les personnes trafiquées aient l'autorisation de rester dans le pays d'accueil. Le Québec, comme le Canada, doivent mettre en place les conditions juridiques, politiques et sociales qui offrent aux femmes des solutions de rechange à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, qui ne les acculent pas à entrer dans l'industrie du sexe et qui ne contribuent pas à les y maintenir. Le gouvernement québécois doit appliquer réellement sa *Loi pour l'élimination de la pauvreté* et instaurer des mesures visant à permettre aux femmes d'échapper à la pauvreté (hausse du salaire minimum et

des prestations d'aide sociale, accessibilité des logements sociaux, programmes d'accès à l'emploi pour les femmes autochtones et les femmes immigrantes, etc.).

Nous insistons sur l'importance de la concertation et du réseautage international pour cerner la traite et les multiples problématiques qui s'y rattachent, développer des outils pour la combattre. Nos analyses nous conduisent à souligner l'importance de s'attaquer aux différents systèmes d'oppression, d'unir les efforts pour s'opposer aux multiples formes de discriminations, notamment dans l'emploi, qui touchent particulièrement les femmes issues des groupes racisés, de l'immigration ou autochtones, qui occupent le bas de l'échelle dans la prostitution et en paient le prix le plus fort en termes de violence et d'indigence. Les stratégies concertées doivent aussi défendre les droits et la protection des femmes migrantes discriminées ou acculées à la misère dans leur pays d'origine.

La plupart des recommandations de notre rapport de recherche concernent tant la traite locale à des fins d'exploitation sexuelle, que la traite internationale. Nous les avons divisées en trois grands champs d'action :

- Changements des mentalités concernant la prostitution;
- Changements sur le terrain politique et juridique;
- Changements au niveau des pratiques d'intervention.

Toutes nos recommandations sont assujetties à deux considérations fondamentales : elles impliquent, d'une part, qu'il y ait une **volonté politique** pour que les différents paliers décisionnels soutiennent leur application, et, d'autre part, **l'octroi de budgets suffisants** par l'État aux services publics et au secteur communautaire qui les mettront en œuvre. Puisque des nouvelles pratiques doivent voir le jour, il importe de soutenir et de consolider les organismes non gouvernementaux qui ont déjà acquis une expérience auprès des personnes exploitées sexuellement à des fins commerciales.

1. Changements des mentalités concernant la prostitution : sensibilisation, formation et recherche

Nous recommandons aux différents gouvernements et ministères de mener des actions concertées pour favoriser la transformation des mentalités concernant l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la banalisation de la prostitution. À l'instar des campagnes sur la violence conjugale, ces actions comprendraient plusieurs volets et s'adresseraient à différents publics cibles, particulièrement les clients. Considérant que la banalisation de la consommation de sexe tarifé se (re)produit à l'échelle sociétale par divers canaux, nous recommandons notamment la tenue d'une vaste campagne de débat public sur le sujet de la consommation de sexe tarifé au Québec ainsi que du tourisme sexuel dans des destinations populaires des pays du Sud et de l'Est.

Nous demandons au ministère de l'Éducation de faire de l'éducation à l'égalité hommes-femmes dans les écoles primaires et secondaires une priorité, et d'intégrer dans l'ensemble du projet éducatif des contenus visant à promouvoir des relations égalitaires et ce, dès le plus jeune âge. En cela, nous recommandons d'aller plus loin que des cours d'éducation sexuelle, bien que cette dimension devra évidemment faire partie des contenus destinés aux élèves, surtout dans la mesure où, conséquence des réformes récentes qui ont supprimé les cours de Formation personnelle et sociale (FPS), de nombreux jeunes se tournent vers la pornographie comme source d'information en matière de sexualité. Nous recommandons de soutenir les initiatives visant à sensibiliser les jeunes, filles et garçons, pour contrer le discours ambiant de banalisation, voire de « glamourisation » de la prostitution, ainsi que, par

extension, la pornographisation des espaces public et privé. L'école et la société doivent faire la promotion d'une sexualité qui n'est pas axée sur le modèle patriarcal et hétéronormatif.

Nous recommandons aux différents paliers gouvernementaux de soutenir l'élaboration d'outils de formation à l'intention des intervenantes et intervenants de première ligne et mobilisant une approche féministe soucieuse de mettre en lumière les différents rapports de pouvoir à l'œuvre dans la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Par intervenantes et intervenants de première ligne, nous entendons toutes les personnes susceptibles de rencontrer des victimes de traite, aussi bien les acteurs institutionnels que communautaires, par exemple dans les milieux juridique, de la santé, de la police, les services frontaliers, les services sociaux, les Centres jeunesse, ainsi que les organisations de la société civile : groupes de femmes, organismes desservant les personnes appauvries, toxicomanes, immigrantes, racisées ou réfugiées, les communautés autochtones, groupes de défense des droits des travailleurs et travailleuses (notamment les aides familiales), etc. Les outils de formation doivent être développés par diverses institutions et organismes en fonction des mandats, des modes d'intervention et des cultures propres à leurs milieux respectifs. Ils permettront :

- De familiariser les intervenantes et intervenants de première ligne avec la problématique de la traite et de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales;
- De les habiliter à contrer la culture de consommation et de banalisation de la prostitution;
- De les impliquer dans la prévention de la traite au sein de leur communauté;
- D'identifier les cas de traite;
- De les informer pour guider les victimes vers les ressources appropriées.

La traite prostitutionnelle est une problématique qui devra faire l'objet de plus de recherches et d'une préoccupation accrue des instances et de l'ensemble des acteurs et actrices sociales concernées, particulièrement le mouvement des femmes. Les perspectives différentes sur la prostitution ont pour effet de paralyser les actions, ainsi que de produire des connaissances fragmentaires et diffuses sur la traite; d'où la nécessité de poursuivre (et donc de financer) les recherches (en partenariat entre le milieu universitaire et communautaire). Il importe par exemple de :

- répertorier les bonnes pratiques visant à responsabiliser les hommes et à décourager le recours au sexe tarifé, afin de s'en inspirer;
- mener une étude scientifique sur le rôle des médias et les impacts des nouvelles technologies dans le développement de la traite et de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales;
- documenter les impacts de la traite (locale et internationale) des femmes autochtones, tant dans les réserves qu'à l'extérieur, et le lien entre les disparitions de femmes autochtones et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

2. Changements sur le terrain politique et juridique

Nous rappelons l'importance d'avoir des lois et règlements clairs qui reconnaissent que l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, sous toutes ses formes, constitue une violence contre les femmes, qu'elle porte atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes. En conséquence, les divers gouvernements doivent décriminaliser les personnes prostituées et contrer la demande en pénalisant les clients et tous ceux qui tirent profit de la prostitution d'autrui. La criminalisation de l'achat de sexe tarifé est le seul moyen de réduire la traite des femmes à des fins prostitutionnelles. Nous

recommandons que tous les paliers gouvernementaux prennent des mesures concrètes pour que cesse toute forme de criminalisation, de judiciarisation, de harcèlement systémique et de déni de justice aux femmes prostituées, y compris les survivantes de la traite.

Les différents services de police doivent tous être également impliqués dans la lutte contre la traite et des actions concertées sont à privilégier. Il faut donner aux corps policiers les moyens juridiques d'enquêter dans les lieux de la prostitution pour y débusquer les proxénètes. Les salons de massage, les bars de danseuses nues, et autres lieux qui abritent du sexe tarifé, sont des endroits particulièrement propices pour dissimuler des femmes faisant l'objet de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Afin de s'assurer que les corps policiers s'inscrivent dans une logique de soutien aux femmes prostituées, cette action judiciaire devra être exempte de tout harcèlement à l'endroit des femmes et encadrée par une formation adéquate à l'égalité entre les hommes et les femmes, dans une perspective d'abolition de l'exploitation sexuelle.

Malgré les réformes législatives qui ont inscrit la traite des êtres humains dans le Code criminel canadien en 2005, nous constatons le faible nombre de condamnations de même que les courtes sentences imposées par nos tribunaux. Nous recommandons de revoir les articles de lois relatifs à la traite, qui sont interprétés de façon trop restrictive, ce qui fait en sorte que les procureures et procureurs du Québec portent davantage des accusations pour proxénétisme que pour traite et se montrent réticents à appliquer cette loi dans des cas de traite interne.

Nous recommandons que Citoyenneté et immigration Canada (CIC) travaille de concert avec les services de police dans des visées de protection des victimes. Nous approuvons la décision récente du gouvernement d'abolir les programmes de visa pour danseuses exotiques, considérant qu'ils pouvaient constituer une porte d'entrée pour des trafics et de l'exploitation de diverses formes. Dans un effort de rendre la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* plus conforme aux obligations du Canada face aux Lois internationales, nous recommandons que les personnes victimes de traite soient admissibles à recevoir la résidence permanente par le biais d'une catégorie spéciale qui prendrait en compte une série de facteurs, notamment les préjudices psychologiques ou physiques reliés au fait d'avoir été trafiquées ainsi que le risque d'être exploitées sexuellement et trafiquées à nouveau en cas de renvoi du pays.

Nous recommandons à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dont le mandat est la promotion et le respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse ainsi que par la Charte des droits et libertés de la personne de se prononcer sur le respect des droits des filles et garçons victimes de prostitution juvénile, pris en charge par le directeur de la protection de la jeunesse. La Commission se doit d'agir sur le problème des centres jeunesse qui sont des lieux de recrutement de jeunes exploités sexuellement et de proxénètes. Au demeurant, nous soutenons que la dichotomie entre prostitution adulte et juvénile en matière de consentement est incohérente et dangereuse.

3. Changements au niveau des pratiques d'intervention : ressources terrain et soutien des femmes aux prises avec la traite ou l'exploitation sexuelle

Nous recommandons aux différents paliers gouvernementaux de soutenir :

- la création et le renforcement de structures d'aide orientées vers la sortie de la prostitution et répondant spécifiquement à la problématique de la traite : hébergement sécuritaire, réinsertion sociale et professionnelle, services de santé physique et psychique (incluant la désintoxication), soutien juridique et administratif, etc.;
- la mise sur pied à Montréal, dans un premier temps, d'une ressource d'hébergement à court et moyen terme pour les femmes aux prises avec des problématiques reliées à la traite. Cette ressource accueillerait des femmes victimes de traite, mais aussi celles qui subissent diverses formes de menaces, de harcèlement ou de coercition de la part d'acteurs de l'industrie du sexe;
- la création d'une structure d'hébergement et des ressources spécifiques pour les femmes autochtones aux prises avec des problématiques reliées à la traite à des fins d'exploitation sexuelle;
- la création d'un volet d'hébergement spécialisé pour les filles aux prises avec la traite à des fins d'exploitation sexuelle, avec une politique flexible et bien adaptée en cas de fugue;
- la création d'une ligne d'aide et de référence de type 1-800.

Nous invitons tous les acteurs et actrices préoccupées par la traite à des fins d'exploitation à se concerter et à agir de façon à la fois spécifique et globale, par rapport au continuum des différentes formes de violence envers les femmes. Nous devons mener une lutte commune pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'exploitation sexuelle ne peut être séparée des autres formes de violence patriarcale et masculine. C'est pourquoi il importe de changer le paradigme social, c'est-à-dire tant la manière dont on conçoit la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes, que les lois qui l'encadrent, ce qui implique de refuser la décriminalisation totale ou la légalisation de la prostitution.

Nous proposons plutôt aux différentes instances gouvernementales et à la société civile de réfléchir de manière concertée à l'élaboration au Canada d'une loi-cadre qui s'attaque à toutes les formes de violence à l'encontre des femmes, incluant la prostitution, sur le modèle de la loi suédoise appelée *Kvinnofrid*, « la Paix des femmes ». L'objectif est de créer et d'harmoniser un grand ensemble de mesures visant à préserver l'intégrité et la dignité des femmes avec une approche intégrant toutes les formes de violence : prostitution, pornographie, violence conjugale, agressions à caractère sexuel, harcèlement, etc. Seule une approche globale permettra de mieux contrôler les indicateurs d'atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes; et ainsi travailler véritablement à transformer les pratiques et les représentations sociales qui affectent négativement l'existence collective et individuelle des femmes.